



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Les Acteurs... du fossoyage creusent toujours plus profond la tombe du Surveillant Pénitentiaire !

En 2020, suite à la désignation d'Éric DUPOND-MORETTI en qualité de Ministre de la Justice, un groupe de travail piloté par ses Conseillers du dialogue social, a été installé au Ministère, afin de réfléchir à l'actualisation des missions du Surveillant, en vue de responsabiliser les détenus dans leur insertion. Et ils nous en remettent une couche ! **Toujours la même rengaine perverse et morbide : Améliorer en vérité le sort du détenu et «coller» toujours plus de travail et de responsabilités au Surveillant qui n'entend pas être un «groom» au service d'un «client roi» irrespectueux, exigeant, et très agressif...**

Les syndicats représentatifs ont été invités à ce groupe de travail dans lequel les sujets à traiter, choisis par le ministère, ne servaient finalement que la cause du détenu. **De plus, aucune négociation statutaire et indemnitaire en faveur des Surveillant(e)s, ne figurait dans l'étude de ce groupe de travail. Bonjour la reconnaissance !**

Dans un contexte où la violence des détenus est un fléau ingérable et incontrôlable qui dure, faute de volonté politique à y mettre un terme, **le SPS, bien plus préoccupé par l'autorité du Surveillant, et tous les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour faire respecter l'ordre et la discipline dans les établissements pénitentiaires, a refusé de participer à ce groupe de travail dont la finalité était de faire, une fois de plus, une fois de trop, la part belle aux détenus. Ça n'a pas loupé ! Loin d'être naïf, le SPS ne sera certainement pas le chantre d'un Ministre, lequel se satisferait de donner comme seule considération et reconnaissance aux surveillant(e)s, un timbre de la poste à leur effigie !**

Encore une bonne blague de nos technocrates toujours trop payés pour pondre des textes toujours aussi pompeux et éloignés de la réalité... du terrain !

Et donc, au terme de ce groupe de travail, le ministère a pondé 3 pages d'un projet de Charte nationale spécifique à la bonne conduite et aux bonnes pratiques des Surveillant(e)s. De quoi mieux les contraindre, et à la moindre incartade, pouvoir les traduire et les sanctionner devant le Conseil de Discipline.

.../...

Comme en 2007, avec la complicité des **trois principaux syndicats** qui avaient participé au Comité d'Orientation Restreint de la Loi Pénitentiaire... et son Code de Déontologie... systématiquement brandi en Conseil de Discipline, nos fossoyeurs d'aujourd'hui ont creusé un peu plus profond le caveau du Surveillant. Dans un style d'écriture aussi pompeux que funèbre, ce projet de charte retentit comme les cloches annonçant la messe d'enterrement du Surveillant.

En réalité, ce texte, n'a qu'un seul but, attribuer beaucoup plus de responsabilités contradictoires aux Surveillants pour qu'ils se sentent d'autant plus coupables des agressions dont ils sont victimes, tout en leur laissant croire qu'ils sont des acteurs de la réinsertion. Ils sont vraiment très «balèzes» nos technocrates ! Quel enfumage !

Le SPS prie pour qu'un jour, un Ministre à poigne puisse enfin dire : *"ça suffit ce bordel qui règne dans les établissements pénitentiaires ! Il faut que les Surveillant(e)s aient les moyens de se faire respecter ! Qu'ils soient soutenus par leur hiérarchie ! Que les détenus se plient aux règles, au respect et à la discipline, indispensables préalables à la préparation de leur réinsertion !"*

En attendant cet avènement, pour l'heure les syndicats sont invités à un office qui se tiendra lundi 19 avril à Bordeaux-Gradignan, pour recevoir l'hostie du grand prêtre, et signer le registre des condoléances du Surveillant ! Ainsi soit-il. Bien évidemment, le SPS n'assistera pas à cette funeste grand-messe !

Mais quel syndicat osera signer et donner sa bénédiction au Ministre ?

À suivre !

Le Bureau National

16 avril 2021

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> / E-Mail : spsnongrades@hotmail.com